



Suite a une intervention d'urgence du plombier chez ma locataire

Par **silve**, le **30/05/2008** à **12:47**

IL Y A EU UNE INTERVENTION D'URGENCE CHEZ MA LOCATAIRE (QUI EST ASSUREE) POUR UNE RECHERCHE DE FUITE. MOI J'AI JUSTE L'ASSURANCE DE LA COPROPRIETE QUI GARANTIE LES MURS ET LA LOCATAIRE EST ASSUREE POUR LES RISQUES LOCATIFS.
SV
QUI DOIT PAYER ?
LE DEPLACEMENT DU WEEK-END
LA RECHERCHE DE FUITE
REPARATION D'URGENCE DU PURGEUR DANS LES COMBLES
REMISE DE PRESSION DANS LE CIRCUIT, VERIFICATION QUE LE SYSTEME NE FUITE PAS
SUITE A CET INTERVENTION J'AI RECU UN DEVIS
QUI DOIT PAYER ?
REEMPLACEMENT DE LA VANNE FUYARDE 3/4 ET DU PURGEUR EN TRES MAUVAIS ETAT
L'HEURE DU TECHNICIEN
NETTOYAGE DU CHANTIER
MERCI DE ME REPONDRE

Par **jeetendra**, le **30/05/2008** à **18:12**

bonsoir, tout dépend de la nature de l'intervention du plombier, y a t'il eu dégâts des eaux, sur la partie privative ou commune, l'origine de la fuite, qui a demandé la dite intervention, etc.
cordialement